

RAPPORT
FINANCIER
2010

CAPITAL



Loterie Nationale

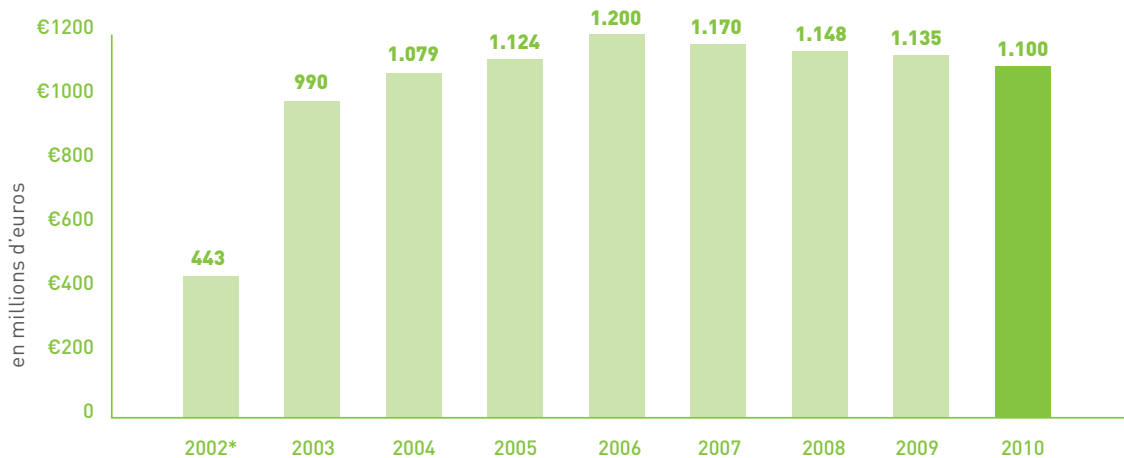
SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER

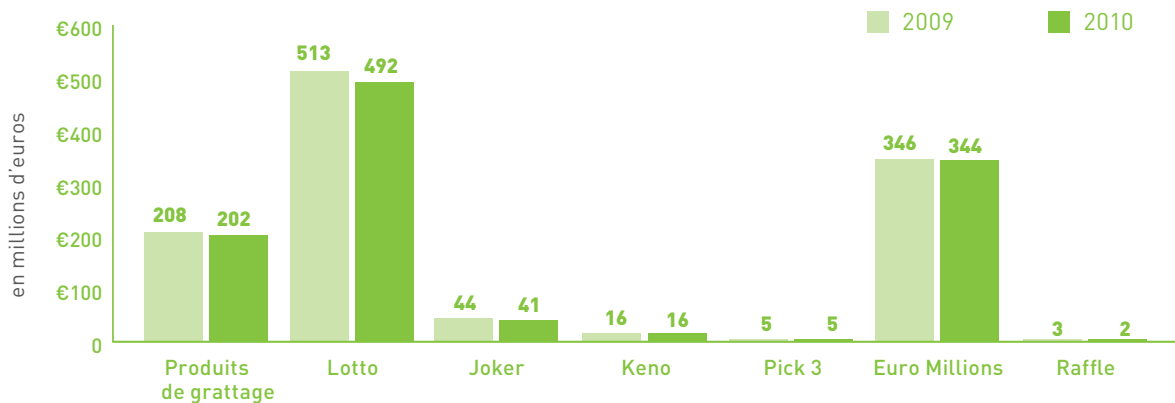
POINTS CLÉS	02
BILAN	04
COMPTE DE RÉSULTAT	06
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	08
RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES	15

Points Clés

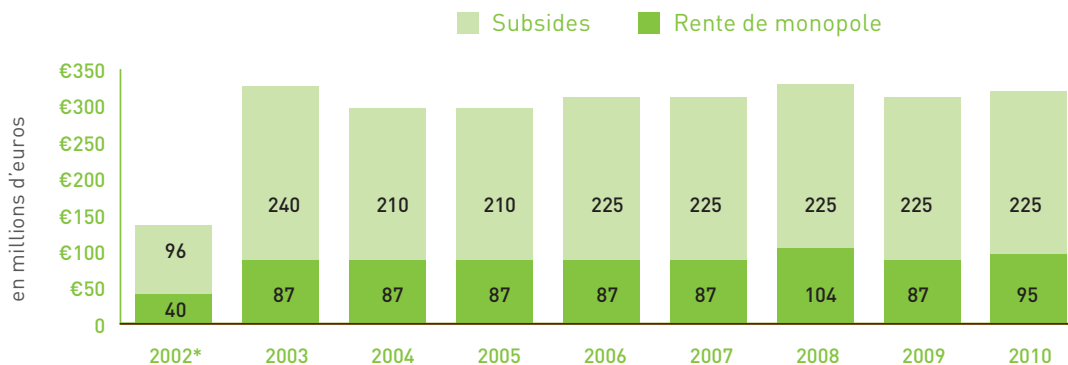
ÉVOLUTION DES VENTES DE LA LOTERIE NATIONALE EN TANT QUE S.A. DE DROIT PUBLIC



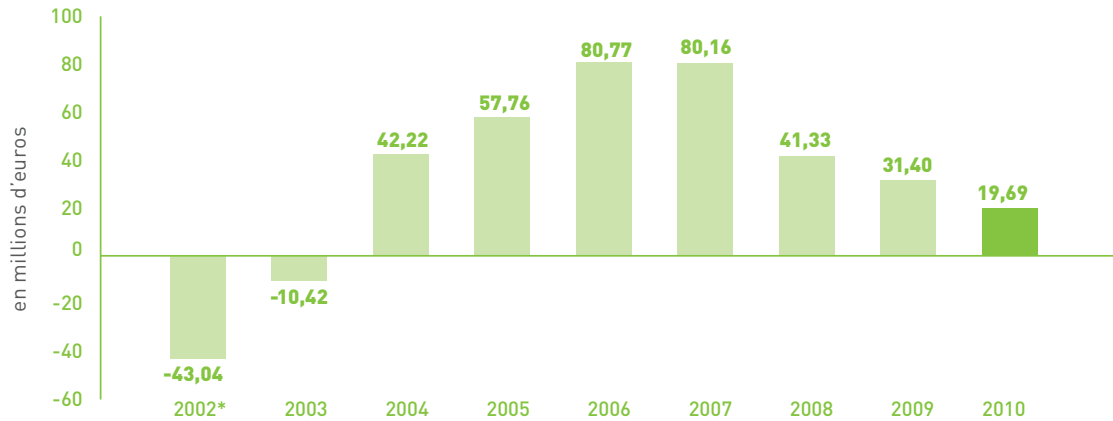
VENTES 2009 ET 2010 PAR TYPE DE PRODUIT



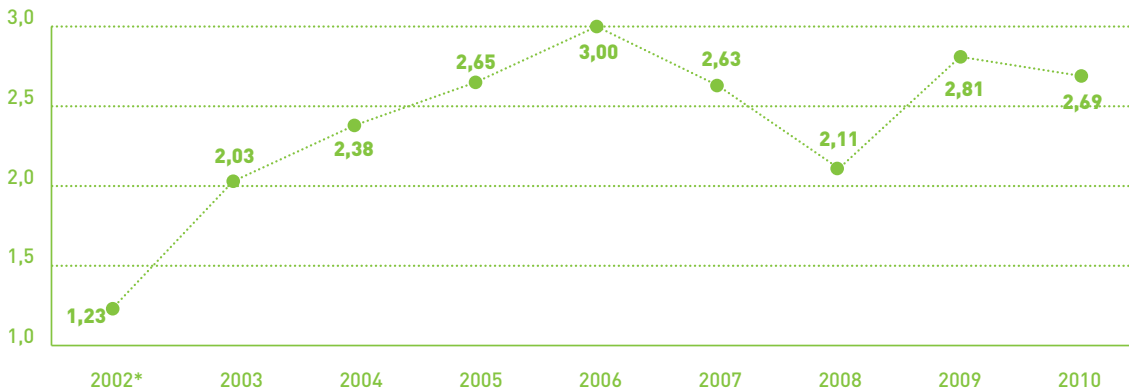
ÉVOLUTION DES SUBSIDES ET DE LA RENTE DE MONOPOLE DE LA LOTERIE NATIONALE EN TANT QUE S.A. DE DROIT PUBLIC



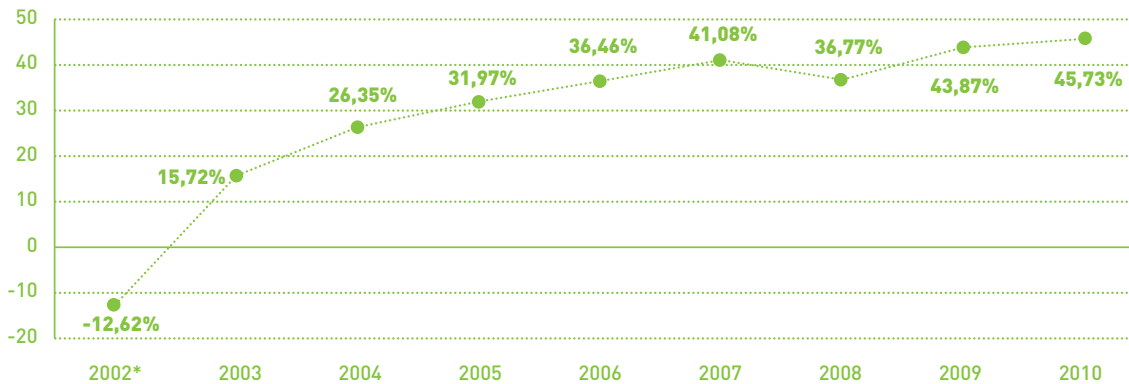
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT AVANT IMPÔTS DE LA LOTERIE NATIONALE EN TANT QUE S.A. DE DROIT PUBLIC



ÉVOLUTION DE LA LIQUIDITÉ DE LA LOTERIE NATIONALE EN TANT QUE S.A. DE DROIT PUBLIC



ÉVOLUTION DE LA SOLVABILITÉ DE LA LOTERIE NATIONALE EN TANT QUE S.A. DE DROIT PUBLIC



2002* : du 16 juillet au 31 décembre 2002

Actif

(montants en euros)

LIBELLÉ	DÉTAIL	SOUS-TOTAL	TOTAL
ACTIFS IMMOBILISÉS			46.618.869,45
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4.701.678,24	
• Logiciels	3.869.483,06		
• Recherche et développement	824.449,41		
• Dépôts de marques	7.745,77		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		24.926.099,98	
• Terrains	6.626.648,81		
• Bâtiments	8.495.821,20		
• Aménagements bâtiments	758.436,14		
• Installations, machines et outillage	4.490.548,14		
• Mobilier et matériel roulant et audiovisuel	1.627.481,18		
• Objets d'art	2.921.415,22		
• Autres immobilisations corporelles	5.749,29		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		16.991.091,23	
• Participations dans des entreprises liées	123.500,00		
• Cautionnements versés en numéraire	44.647,42		
• Garanties Euro Millions	3.705.570,00		
• Booster Fund Euro Millions	13.117.373,81		
• Rollover Fund Euro Millions	0,00		
ACTIFS CIRCULANTS			393.982.166,28
CRÉANCES À PLUS D'UN AN		400.000,00	
• Autres créances - Tax Shelter	400.000,00		
CRÉANCES COMMERCIALES		27.213.709,66	
• Clients	881.875,93		
• Centres de validation events et foires	47.672,50		
• Clients internes B2B	1.017.665,44		
• Domiciliations	24.762.401,56		
• Clients externes B2B	376.710,24		
• Produits à recevoir - notes de crédit	54.279,43		
• Créances douteuses	73.104,56		
AUTRES CRÉANCES		1.033.461,78	
• Créances diverses	1.033.461,78		
ACTIONS		600.000,00	
• Autres actions - Tax Shelter	600.000,00		
ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS		343.461.908,01	
• Placements	343.461.908,01		
ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS		15.695.678,14	
• Comptes courants financiers	15.695.678,14		
COMPTES DE RÉGULARISATION		5.577.408,69	
• Charges à reporter	381.514,38		
• Magasin billets	696.961,89		
• Magasin online	311.354,00		
• Produits acquis	4.187.578,42		
TOTAL DE L'ACTIF	440.601.035,73	440.601.035,73	440.601.035,73

Passif

(montants en euros)

LIBELLÉ	DÉTAIL	SOUS-TOTAL	TOTAL
CAPITAUX PROPRES			201.506.200,19
CAPITAL		150.000.000,00	
• Capital souscrit	150.000.000,00		
RESERVES		51.506.200,19	
• Réserves légales	15.000.000,00		
• Réserves immunisées - Tax Shelter	1.950.000,00		
• Réserves disponibles	34.556.200,19		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			16.698.114,29
PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES		2.066.461,73	
• Provisions pour pensions et obligations similaires	2.066.461,73		
PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES		14.631.652,56	
• Provisions pour autres risques et charges	14.631.652,56		
DETTES			222.396.721,25
DETTES À PLUS D'UN AN		13.543.343,99	
• Etablissements financiers	13.543.343,99		
SUBSIDES À ENGAGER		29.206.634,10	
• Subsidés à long terme	29.206.634,10		
DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE		7.024.705,94	
• Etablissements financiers	7.024.705,94		
DETTES COMMERCIALES		26.402.198,45	
• Fournisseurs	19.365.483,04		
• Autres dettes commerciales	7.036.715,41		
DETTES FISCALES, SOCIALES ET SALARIALES		17.084.531,50	
• Dettes fiscales estimées	3.445.000		
• T.V.A. à payer	4.998.627,50		
• Impôts sur le résultat (exercices antérieurs)	2.334.753,40		
• Précomptes retenus	447.793,67		
• Office National de Sécurité Sociale	765.133,22		
• Rémunérations et indemnités	5.075.995,01		
• Retenues sur pécules de vacances	13.386,46		
• Autres dettes sociales	3.842,24		
ACOMPTES REÇUS		3.331.418,49	
- Compte joueur IGS	1.907.579,99		
- Prepaid cards IGS - utilisation	-631.745,00		
- E-vouchers IGS - ventes	642.370,00		
- Acomptes abonnements	1.413.213,50		
DETTES DÉCOULANT DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT		7.876.000,00	
• Dividendes de l'exercice	7.876.000,00		
DETTES DIVERSES		84.774.710,16	
• Cautionnements reçus en numéraire	82.697,96		
• Autres dettes diverses	20.808.518,68		
• Subsidés à payer	63.883.493,52		
COMPTES DE RÉGULARISATION		33.153.178,62	
• Charges à imputer	22.021.496,11		
• Produits à reporter	1.082.793,14		
• Frais à répartir	-389.480,85		
• Comptes de régularisation	10.438.370,22		
TOTAL DU PASSIF	440.601.035,73	440.601.035,73	440.601.035,73

Dépenses

(montants en euros)

LIBELLÉ	DÉTAIL	SOUS-TOTAL	TOTAL
DÉPENSES			1.184.610.773,81
ACHATS DE SERVICES, TRAVAUX ET ÉTUDES, LOTS, COMMISSIONS ET FRAIS DE TIRAGES		737.631.587,41	
• Achat de billets / tickets et frais de communication	10.561.804,76		
• Lots payés	642.393.443,24		
• Commissions	83.928.409,18		
• Frais de tirages	747.930,23		
SERVICES ET BIENS DIVERS		73.870.508,71	
• Charges locatives et entretien	9.693.513,39		
• Fournitures	3.028.983,90		
• Rétributions de tiers	9.121.541,61		
• Transport et frais y afférents	326.711,85		
• Frais de déplacement et de représentation	2.676.394,45		
• Marketing et sales	27.388.465,48		
• Rémunérations, indemnités, primes et allocations du personnel sans contrat de travail	1.879.448,82		
• Sponsoring	19.755.449,21		
SALAIRES, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS		31.457.254,84	
• Rémunérations, indemnités, primes et allocations	19.773.667,70		
• Cotisations patronales pour assurances sociales	5.783.518,54		
• Primes patronales pour assurances légales	4.322.245,43		
• Autres frais de personnel	1.470.679,49		
• Pensions de retraite et de survie	107.143,68		
AMORTISSEMENTS, RÉDUCTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		-11.827.811,33	
• Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	3.831.586,04		
• Réductions de valeurs sur créances commerciales	-13.982,78		
• Provision Booster Fund	-2.868.042,36		
• Provision Rollover Fund	-1.953.602,76		
• Provisions personnel	-1.276.751,77		
• Provisions diverses	-9.547.017,70		
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		321.049.559,06	
• Charges fiscales	536.604,64		
• Moins-values sur réalisation de créances commerciales	33.412,62		
• Rente de monopole à l'Etat Fédéral	80.750.000,00		
• Rente de monopole à l'Etat Fédéral - Précompte mobilier	14.250.000,00		
• Subsidés	225.300.000,00		
• Lutte contre l'assuétude au jeu	179.541,80		
CHARGES FINANCIÈRES		11.961.391,49	
• Intérêts, commissions et frais afférents aux dettes	11.401.301,87		
• Charges financières diverses	560.089,62		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		32.702,16	
• Autres charges exceptionnelles	32.702,16		
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		7.690.721,11	
• Précompte payé sur les intérêts	190.967,71		
• Impôts estimés	5.165.000,00		
• Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	2.334.753,40		
TRANSFERT AUX RÉSERVES IMMUNISÉES		750.000,00	
• Transfert aux réserves immunisées	750.000,00		
AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		11.994.860,36	
• Dotation aux réserves légales	3.000.000,00		
• Dotation aux réserves disponibles	1.118.860,36		
• Rémunération du capital	7.876.000,00		
TOTAL DÉBIT	1.184.610.773,81	1.184.610.773,81	1.184.610.773,81

Recettes

(montants en euros)

LIBELLÉ	DÉTAIL	SOUS-TOTAL	TOTAL
RECETTES			1.184.610.773,81
VENTES		1.099.540.650,64	
• Vente Presto	7.520.832,00		
• Vente Subito	12.867.593,75		
• Vente 21	12.960.617,50		
• Vente Win for Life	67.442.472,00		
• Vente Bingo	8.866.883,00		
• Vente Astro	5.739.084,00		
• Vente Pile ou Face	693.407,00		
• Vente Presto XL	4.648.512,50		
• Vente Subito XL	7.960.012,50		
• Vente Presto XXL	7.062.135,00		
• Vente Subito XXL	8.188.475,00		
• Vente King of Cash	12.560.185,00		
• Vente Quick Cash	8.097.444,00		
• Vente Super Monopoly	304.600,00		
• Vente Le Chat	800.201,00		
• Vente 3000 For Life	7.234.620,00		
• Vente Love Is	3.054.687,50		
• Vente Magic numbers	2.392.537,50		
• Vente Bling Bling	4.889.871,00		
• Vente Poker	2.856.075,00		
• Vente Halloween	569.164,00		
• Vente Max et Minou	5.753.235,00		
• Vente Win for Life Party Edition	3.419.070,00		
• Vente Milk Inc.	2.333.122,50		
• Vente Take Off	1.709.910,00		
• Vente B2B - Loterie Nationale	2.288.511,25		
• Vente Lotto	490.771.229,50		
• Vente Joker	40.513.053,75		
• Vente Keno	16.270.435,00		
• Vente Pick 3	5.188.158,00		
• Vente Euro Millions	344.172.108,00		
• Vente X-mas Millionaire	1.684.544,00		
• Vente Vouchers	17.810,00		
• Rectifications des ventes	-1.289.945,61		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		72.112.866,04	
• Recettes diverses ordinaires	176.088,48		
• Plus-values sur réalisation de créances commerciales	1.569,70		
• Remboursements frais divers	1.210.476,80		
• Remboursements salaires, charges sociales, allocations et pensions	342.939,84		
• Participation Euro Millions	70.381.791,22		
PRODUITS FINANCIERS		11.900.049,83	
- Produits des actifs circulants	258.714,90		
- Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	11.167.074,27		
- Produits financiers divers	474.260,66		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		6.833,32	
- Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	75,00		
- Produits exceptionnels	6.758,32		
RÉGULARISATION D'IMPÔTS		373,98	
- Remboursement d'impôts sur les sociétés	373,98		
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RESERVES IMMUNISEES		1.050.000,00	
- Prélèvements sur les réserves immunisées - tax shelter	1.050.000,00		
TOTAL DU CRÉDIT	1.184.610.773,81	1.184.610.773,81	1.184.610.773,81

Rapport de gestion du Conseil d'administration

à l'Assemblée générale du 20 mai 2011

Mesdames et Messieurs
les actionnaires,

Conformément au code
des sociétés, nous avons
l'honneur de vous faire
rapport sur les activités de
la société et de vous rendre
compte de notre gestion
durant l'exercice écoulé,
clôturé au 31 décembre 2010.

Le projet de comptes
annuels a été établi en
conformité avec la législa-
tion relative aux comptes
annuels des sociétés, ainsi
qu'avec les dispositions
légalles et réglementaires
applicables à la société.

1. ÉVOLUTION ET SITUATION

En 2010, la Loterie Nationale a
réalisé un chiffre d'affaires de
€ 1.099.540.650,64. Par rapport à
2009 ceci signifie une diminution
du chiffre d'affaires de 3,0% ou
€ 35.419.430,39 en termes absolus.
La diminution se manifeste plus
fortement en ce qui concerne les
produits on-line (-3,1%) que pour
les billets à gratter (-2,7%).

Cette perte de chiffre d'affaires est
imputable à plusieurs facteurs.

Tout d'abord une étude de la
Banque Nationale de Belgique a
démontré que le revenu net réel
des familles belges a diminué de
0,5% en 2010. En plus, il n'y a eu un
vrai redressement de la confiance
des consommateurs que dans le
deuxième semestre de 2010, ce
qui s'est parfaitement traduit dans
les chiffres de ventes de la Loterie
Nationale. Des 35 millions de perte

en chiffre d'affaires, 30 millions ont
été actés dans le premier semestre
de 2010; cette diminution a été
augmentée de 9 millions dans le
troisième trimestre; mais au cours
du quatrième trimestre de l'année
écoulée la Loterie Nationale a
renoué avec un chiffre d'affaires en
hausse de 4 millions par rapport à
la même période en 2009.

À côté de cela les facteurs dépen-
dants du hasard ont été plutôt défa-
vorables pour l'entreprise en 2010.
Par exemple 25 tirages Euro Millions
ont été effectués avec le jackpot
minimum de 15 millions d'euros
par rapport à 18 en 2009. Le chiffre
d'affaires de la Loterie Nationale
dépend - surtout en ce qui concerne
Euro Millions - partiellement du
nombre de reports du jackpot.
En plus il y avait trois vendredis 13
en 2009 et en 2010 seulement un;
ces vendredis 13 sont traditionnel-
lement des jours fastes pour les
ventes de la Loterie Nationale.

Enfin il est à noter que le réseau de vente traditionnel de la Loterie Nationale est moins fréquenté par le consommateur, suite à une diminution des ventes de journaux et périodiques et des produits de tabac. Ceci a bien sûr également un impact sur les ventes de la Loterie Nationale, notamment pour les achats d'impulsion de ses consommateurs.

Ces évolutions ont incité la Loterie Nationale en 2010 à faire les préparatifs nécessaires afin de renverser la tendance négative des dernières années en matière de chiffre d'affaires. À partir de 2011, le renouvellement profond de sa gamme de produits (les produits qui seront renouvelés en 2011 représenteront plus ou moins 85% du chiffre d'affaires de 2010) et l'élargissement des canaux de distribution seront concrétisés (voir aussi le point 6).

La première année opérationnelle de la plateforme IGS (lancée le 29 mars 2010), permettant de jouer aux jeux de tirage sur Internet, a été très positive. Au 31 décembre 2010, 124.000 joueurs s'étaient enregistrés et les ventes IGS se sont élevées à 17,8 millions d'euros ; des chiffres qui dépassent largement les objectifs. En plus, la composition de ce groupe de

joueurs démontre clairement que via la plateforme IGS, la Loterie Nationale réussit à atteindre des joueurs qui sont plus difficile à joindre par le réseau traditionnel.

Notons encore qu'un nouveau contrat de gestion pour une période de 5 ans entre la Loterie Nationale et l'Etat Fédéral a été concrétisé par l'Arrêté Royal du 30 juillet 2010 (MB 20/09/2010) et que le capital de la société a été augmenté de €30.000.000 par incorporation des réserves disponibles, suite à l'Arrêté Royal du 10 octobre 2010 (MB 21/10/2010), ce qui porte celui-ci à €150.000.000.

Malgré la baisse de la vente et l'augmentation de la rente de monopole due à l'Etat Fédéral, la Loterie Nationale présente encore un résultat appréciable : en effet, le bénéfice de l'exercice 2010 à affecter (après impôts et après transfert de €750.000,00 aux réserves immunisées et reprise de €1.050.000,00 de celles-ci dans le cadre des investissements tax shelter de l'entreprise) s'élève à €11.994.860,36 (en 2009, le bénéfice à affecter, après impôts et après transfert du même montant aux réserves immunisées, était de 22.283.331,62). Ce résultat a été réalisé partiellement grâce au programme d'économies

approuvé en juin qui a engendré une diminution des frais de fonctionnement de 5%.

Tout bien considéré, l'évolution financière de la société peut être qualifiée de positive.

Le Conseil d'administration tient par ailleurs à souligner que fin 2010, après affectation du résultat telle que proposée, la Loterie Nationale dispose de capitaux propres de €201.506.200,19 (€150.000.000,00 de capital souscrit, €15.000.000,00 de réserve légale, €1.500.000,00 de réserves immunisées et €34.556.200,19 d'autres réserves). Au surplus, la société respecte toutes ses obligations de paiement et n'éprouve absolument aucun problème de liquidité (voir les ratios ci-après).

La situation financière de la société peut dès lors être considérée comme solide.

2. RÉSULTATS

2.1. BILAN APRES AFFECTATION DU RÉSULTAT

Remarque préalable :

il s'agit ici de bilans après affectation du résultat. Par conséquent, le bilan au 31 décembre 2010 est communiqué sous réserve d'approbation, par l'Assemblée générale, de l'affectation proposée.

Le bilan du dernier exercice ainsi que celui de l'exercice précédent sont présentés ci-après de façon succincte :

(montants en milliers d'euros)

ACTIF	01.01 au 31.12.2010	%	01.01 au 31.12.2009	%
Actifs immobilisés	46.619	10,58	49.264	10,93
Créances > 1 an	400	0,09	400	0,09
Sous-total	47.019	10,67	49.664	11,02
Actifs circul. < ou = 1 an	393.582	89,33	400.915	88,98
TOTAL DE L'ACTIF	440.601	100,00	450.579	100,00

PASSIF	01.01 au 31.12.2010	%	01.01 au 31.12.2009	%
Capitaux propres	201.506	45,73	197.687	43,87
Provisions et impôts différés	16.698	3,79	32.344	7,18
Dettes > 1 an	42.750	9,70	40.319	8,95
Sous-total	260.954	59,22	270.350	60,00
Dettes < ou = 1 an	146.494	33,25	142.701	31,67
Comptes de régularisation	33.153	7,53	37.528	8,33
TOTAL DU PASSIF	440.601	100,00	450.579	100,00

Les données précédentes permettent de déduire les ratios suivants :

	01.01 au 31.12.2010	01.01 au 31.12.2009
Liquidité (actifs circulants à court terme/dettes à court terme)	2,69	2,81
Solvabilité (capitaux propres/total du passif)	45,73%	43,87%

2.2. COMPTE DE RÉSULTATS

Les principales données des comptes de résultats des deux derniers exercices sont reprises ci-après de façon succincte :

(montants en milliers d'euros)	01.01 au 31.12.2010	01.01 au 31.12.2009
Chiffre d'affaires	1.099.541	1.134.960
Autres produits d'exploitation	72.113	46.083
Coûts d'exploitation	-1.152.181	-1.158.877
Résultat d'exploitation	19.473	22.166
Résultat financier (réalisé)	-62	9.153
Résultat exceptionnel	-26	83
Impôts sur le résultat	-7.690	-8.369
RÉSULTAT de l'exercice (après impôts)	11.695	23.033
Transfert aux/des réserves immunisées	300	-750
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE À AFFECTER	11.995	22.283

Une remarque importante quant au résultat financier réalisé est à formuler afin de garantir une interprétation correcte des chiffres. Le portefeuille de placements important de la Loterie Nationale contient notamment des CDOs (Collateralized Debt Obligation), achetés en 2006, à concurrence de 13 millions d'euros. Bien que la Loterie Nationale ait uniquement investi dans les tranches les plus sûres (typiquement une hiérarchie pour le remboursement de la dette aux titulaires de chaque tranche est déterminée pour les CDOs), et que jusqu'à présent aucune perte de capital ne soit notée, le risque d'une atteinte future du capital reste réel, essentiellement parce que le marché des CDOs

s'est effondré en grande partie (ce qui a comme conséquence que les produits en question ne sont plus liquides). C'est pourquoi, conformément au principe comptable de prudence, une provision pour risques et charges à concurrence de 6,5 millions d'euros (50% de la valeur totale des CDOs en possession de la société) avait été constituée en 2009, s'ajoutant à une provision existante de €2.478.935,25. En 2010, il a été décidé d'utiliser la valeur de marché, déterminée par l'émetteur, comme valorisation des CDOs et de reprendre les provisions mentionnées ci-dessus pour des raisons de transparence. La comptabilisation de cette moins-value affecte négativement le résultat financier à concurrence

de €10.103.360 (compensée par des reprises de provision de €8.978.935,35); le produit des placements au cours de l'exercice était €11.900.049,83.

Il est à noter que la Loterie Nationale valorise tous ses produits financiers pour lesquels il existe une garantie de capital à leur valeur de réalisation (excepté les CDOs mentionnés ci-dessus). L'entreprise s'engage dès lors à garder en portefeuille tous les produits de l'espèce jusqu'à leur date d'échéance.

2.3. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante (en euros) :

Bénéfice à affecter (comprenant uniquement le bénéfice de l'exercice à affecter)	11.994.860,36
Affectation à la réserve légale	3.000.000,00
Affectation aux autres réserves	1.118.860,36
Bénéfice à distribuer (rémunération du capital)	7.876.000,00

3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

En tant que « prestataire socialement responsable et professionnel de plaisirs ludiques », la Loterie Nationale a deux tâches essentielles :

- la protection des consommateurs et particulièrement des mineurs d'âge, notamment par la canalisation, de façon ciblée, du comportement de jeu et par des efforts permanents en matière de prévention et de traitement de la dépendance au jeu ;
- le soutien financier d'organisations et d'initiatives socialement valables.

Cependant, la société s'inquiète de certains développements qui, à l'avenir, pourraient bien mettre en péril l'accomplissement – sans parler de l'intensification – de sa mission sociale :

- l'augmentation effrénée de l'offre de paris et de jeux de hasard privés et/ou illégaux, surtout via des sites

Internet attrayants, caractérisés par un manque total de contrôle social, une accessibilité 24 heures sur 24 et l'utilisation de cartes de crédit ;

- la demande constante, tant au niveau européen qu'au niveau national, de libéraliser le marché des loteries et jeux de hasard ;
- un arrêt récent de la Cour de Justice de l'Union Européenne, dans lequel le monopole d'état pour l'organisation de loteries et paris sportifs en Allemagne a été suspendu pour des raisons de non-conformité entre la législation allemande et le droit européen.

À ce sujet, les modifications importantes à la loi sur les jeux de hasard de 1999 sont à signaler (Loi du 11 juin 2009 – MB 29/06/2009). Les changements les plus importants sont l'introduction de certains jeux de hasard sur Internet avec un système de licences et l'intégration de tous les paris sportifs dans la loi. À partir du 1 janvier 2011, les nouvelles règles généreront une concurrence légale

plus importante sur Internet et (à un degré encore plus fort) des paris sportifs dans notre réseau traditionnel. En même temps, elles faciliteront la lutte contre les opérateurs illégaux.

La Loterie Nationale est très consciente de l'impact potentiel de ces développements sur ses activités et ses performances ; c'est pourquoi elle étudie différentes pistes de diversification afin d'enrichir encore l'accomplissement de sa mission de canalisation.

Bien évidemment, les dirigeants de la Loterie Nationale font preuve d'une vigilance permanente à cet égard. Ainsi, tous les risques auxquels l'entreprise est soumise sont enregistrés en permanence et réduits autant que possible après des analyses de risques ; l'enregistrement et le traitement des incidents (incident management) sont améliorés systématiquement et les processus d'entreprise sont affinés continuellement suite aux

recommandations du département audit interne et aux suggestions du Security Steering Committee (organe interdépartemental qui a été développé afin que l'aspect «sécurité» soit pris en compte plus souvent dans chaque département).

Le principe d'un service de qualité élevé «End to end» a été repris explicitement dans le nouveau contrat de gestion mentionné ci-dessus.

4. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2010, il n'y a pas eu d'événement exigeant une adaptation des comptes annuels 2010 ou nécessitant une mention spéciale en annexe de ces comptes annuels.

5. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

En dehors des préoccupations formulées au point 3 ci-dessus, nous ne prévoyons actuellement pas de circonstances qui pourraient influencer de façon importante le développement de la société.

6. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2010, la société a prêté beaucoup d'attention :

- à une offre de jeux innovants et attrayants. Ainsi, l'adaptation du produit Euro Millions et le développement d'autres jeux communs (mondiaux) ont été débattus intensément avec les partenaires internationaux. En plus, la modernisation indispensable des produits Lotto et Joker a été préparée. En outre – et ce avec succès – six nouveaux produits à gratter ont été lancés et des produits «classiques», dont le King of Cash, ont été renouvelés ;
- au développement de la plateforme IGS, qui permet depuis le 29 mars 2010 de jouer aux produits on-line de la Loterie Nationale via Internet ;
- à l'optimisation de son réseau de vente. De nombreux nouveaux points de vente ont vu le jour, qu'il s'agisse de points de vente indépendants ou ayant fait l'objet de la signature d'un accord-cadre avec la chaîne à laquelle ils appartiennent. Afin de préparer l'avenir, le projet Lottery Inside (ventes des jeux on-line aux caisses des supermarchés) a été mis en place et le placement d'ITVM (distributeurs automatiques de billets à gratter) a été testé dans une vingtaine de points de vente ;

- au projet «jeu responsable», visant à limiter au minimum les effets nuisibles que le jeu pourrait avoir sur des personnes vulnérables ; ces efforts ont mené à l'acquisition de la certification «Responsible Gaming», remis par European Lottery Association.
- au facteur de production le plus important, à savoir l'homme. Pour cette raison, durant l'exercice écoulé, la société a continué à moderniser de façon intense sa politique en matière de ressources humaines, avec par exemple l'introduction du système d'évaluation PEC (Performance Evolution Cycle) et une nouvelle politique de rémunération. Ces efforts seront bien entendu poursuivis dans le futur ;
- à l'informatique, en creusant les fondations d'un plan ICT pluriannuel dont l'impact se fera sentir pleinement à partir de 2011 ;
- à l'obtention d'un nouveau certificat WLA, une des exigences pour poursuivre la participation à Euro Millions. Au surplus, cette certification sera sans aucun doute de nature à renforcer la confiance des joueurs et des partenaires en la Loterie Nationale ;
- au projet Total Supply Chain, qui consacre le renouvellement des processus logistiques de l'entreprise à partir de 2010 et qui sera complètement opérationnel à partir de mi 2011.

7. SUCCURSALES ET FILIALES

La société compte huit bureaux régionaux: quatre en Flandre (Anvers, Bruges, Gand et Tirlemont), trois en Wallonie (Mons, Liège et Namur) et un à Bruxelles (Jette).

Le 26 août 2002, la Loterie Nationale a créé sa première filiale, la s.a. Lotto Sports Organisation, qui, maintenant en veillesse, a pour objet la prestation de services concernant la pratique d'activités sportives. Sa deuxième filiale, la s.a. LNL Services (qui a pour objet d'effectuer des prestations de service en faveur d'organiseurs de loteries, jeux et paris autorisés, d'agir en la qualité de personne intermédiaire ou de contact avec des opérateurs de loteries, jeux ou paris, tant mutuellement qu'avec leurs sous-traitants et autres prestataires de services, de réaliser toute opération et activité susceptibles de favoriser directement ou indirectement cet objet, y compris des prises de participation dans des sociétés actives dans les domaines susmentionnés), a été créée par acte notarié du 5 juillet 2004. La Loterie Nationale détient l'ensemble du capital des deux filiales.

Bien que la Loterie Nationale contrôle la s.a. Lotto Sports Organisation et la s.a. LNL Services, elle n'a pas établi de comptes annuels consolidés.

En effet, conformément à l'article 107, 1^o, de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés, une filiale peut être laissée en dehors du périmètre de consolidation, lorsque, compte tenu de son importance négligeable, son inclusion serait sans intérêt sous l'angle de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière ou du résultat consolidé.

La s.a. Lotto Sports Organisation et la s.a. LNL Services répondent clairement aux dispositions de l'article en question.

8. OBJECTIFS ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La société n'a pas utilisé d'instruments financiers en 2010, ni même auparavant d'ailleurs, pour s'assurer contre des risques de change et d'intérêts, étant donné que ces risques sont très réduits pour la Loterie Nationale.

9. CONCLUSION

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels et de donner décharge aux membres du Conseil d'administration ainsi que du Collège des commissaires, tant anciens que nouveaux, pour le mandat qu'ils ont accompli en 2010.

Enfin, nous tenons à remercier tous ceux qui se sont investis en faveur de la société pendant l'exercice écoulé. À Bruxelles, le 5 avril 2011

L'Administrateur délégué,

I. PITTEVILS

Le Président du Conseil d'administration,

J.M. LIETART

Les Administrateurs,

C. ALBERT
S. DEWISPELAERE
P. GOBLET
J. HAEK
O. HUBERT
G. MAHIEU
E. MATTHYS
J. PAQUET
E. PEETERS
M. SCHIEPERS
D. van EYLL
A. VERHOEVEN

Rapport du Collège des Commissaires

Rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Collège des Commissaires (ci-après « le

Collège ») vous fait rapport dans le cadre de son mandat. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes

annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

ATTESTATION SANS RÉSERVE DES COMPTES ANNUELS

Le Collège a procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à €440.601.035,73 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de €11.694.860,36.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

La responsabilité du Collège est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle.

Le Collège a effectué son contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une

assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, le Collège a tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations

RAPPORT DES COMMISSAIRES

comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Le Collège estime que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le Collège est d'avis que les comptes annuels clos le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

La responsabilité du Collège est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, le Collège n'est pas en mesure de se prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Le Collège peut néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences

manifestes avec les informations dont il a connaissance dans le cadre de son mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Le Collège n'a pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 29 avril 2011

Le Collège des Commissaires

Membre de L'Institut des Reviseurs
RSM Interaudit
représenté par
Jean-François Cats

Membre de L'Institut des Reviseurs
BVCV Grant Thornton,
Lippens & Rabaey
représenté par
Marleen Mannekens

La Cour des Comptes
représentée par
Jan Debucquoy
Conseiller à la Cour des Comptes

Rue Belliard 25-33
1040 Bruxelles
www.loterie-nationale.be

ÉDITEUR RESPONSABLE

Ivan Pittevils
Administrateur délégué de la Loterie Nationale

COORDINATION GÉNÉRALE

Philippe-Edgar Detry, Audrey Bettens

CRÉATION ET PRÉ-PRESSE

www.thecrewcommunication.com

IMPRESSION

Bema Graphics

Imprimé sur un papier écologique, socialement responsable et produit de manière durable.



Loterie Nationale

www.loterie-nationale.be